

Réhabilitation du site historique de la cci nord Isère

38217 VIENNE



PHASE DCE CCTP LOT N°02 TRAITEMENT DES FAÇADES (LOT OPTIONNEL)

MAITRISE D'OUVRAGE – Chambre de commerce et d'industrie de Nord-Isère

CCI NORD ISERE

2 place Saint-Pierre

38217 VIENNE

EQUIPE DE MAITRISE D'OEUVRE

ARCHITECTE : A.P.I

03 Rue Auguste Houzeau

76000 ROUEN

Tél : 02 78 77 11 42

Mail antoine@atelier-api.archi

ECONOMISTE : MOTEEC INGENIERIE

30 Chemin de la Planquette 76130 MONT SAINT AIGNAN

85 Avenue Renée Coty 76600 LE HAVRE

Tél : 02 35 59 61 47

Mail : etude@moteec.fr



BET FLUIDES : ENERGIE ET FLUIDES

120, avenue Général Leclerc

38200 VIENNE

Tél : 09 62 03 62 63

Mail : energies.fluides@be-ef.fr

Date d'édition : Juin 2026

Indice 0

TABLE DES MATIERES

A - GENERALITES	3
TEXTES REGLEMENTAIRES	3
CHOIX DES PRODUITS	3
PROTECTION DES OUVRAGES	3
REFERENCES NORMATIVES DE L'ECHAFAUDAGE	3
B - DESCRIPTION DES OUVRAGES	5
1 - Échafaudages de pied	5
2 - Nettoyage à l'eau haute pression	6
3 - Peinture sur ouvrages métalliques	6
C - PSE	8

A - GENERALITES

TEXTES REGLEMENTAIRES

Tous les travaux du présent lot seront réalisés conformément aux normes, DTU, textes réglementaires et règles de l'Art, et en particulier :

- Normes Françaises AFNOR
- Aux notices techniques des fabricants.
- Aux Avis Techniques du CSTB des systèmes mis en place

CHOIX DES PRODUITS

L'Entrepreneur du présent lot est seul responsable du choix des produits à mettre en œuvre et ce, en fonction de la nature du support et de la finition recherchée dans le marché.

Il pourra être fait référence à des produits dans le but de déterminer une qualité. Ces produits n'auront, sauf si précise, aucun caractère d'imposition.

PROTECTION DES OUVRAGES

L'Entrepreneur devra, pendant la durée de son intervention protéger tous les ouvrages, exposés, réalisés par les autres Corps d'Etat et qui ne sont pas prévus être décorés par le présent lot.

REFERENCES NORMATIVES DE L'ECHAFAUDAGE

Les échafaudages, planchers de service, et leur mise en œuvre nécessaires à l'exécution globale des travaux seront conformes aux textes et normes suivantes :

- NF P93-351 (décembre 1994) : Équipement de chantier - Plates-formes de travail en encorbellement et supports - Définitions - Caractéristiques - Calculs - Essais (Indice de classement : P93-351),
- NF EN 12810-1 (septembre 2004) : Échafaudages de façade à composants préfabriqués - Partie 1 : spécifications de produits (Indice de classement : P93-500-1),
- NF EN 12810-2 (septembre 2004) : Échafaudages de façade à composants préfabriqués - Partie 2 : méthodes particulières de calcul des structures (Indice de classement : P93-500-2),
- NF EN 12811-1 (août 2004) : Équipements temporaires de chantiers - Partie 1 : échafaudages - Exigences de performance et étude, en général (Indice de classement : P93-501-1),
- Décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires,
- Arrêté du 21 décembre 2004, relatif aux vérifications des échafaudages,
- A la circulaire du ministère du travail DRT 2005/08 du 27 Juin 2005 : elle relie le décret du 1er Septembre 2004 aux dispositions existantes du Code du Travail concernant le travail en hauteur, temporaire ou non, et aux dispositions du décret du 8 Janvier 1965 modifié visant les travaux du bâtiment et les travaux publics. Et elle commente chacune des dispositions du décret en définissant les termes employés et en indiquant les normes applicables à certains équipements utilisés pour le travail en hauteur,
- Recommandation de la CNAMTS (R408) du 10 juin 2004, (Montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied),
- À la recommandation du Syndicat Français de l'Échafaudage, du Coffrage et de l'Étalement.

Ils seront réalisés conformément aux directives en matière de sécurité des travailleurs.

Un échafaudage réglementaire de pied couvrant l'ensemble sera prévu, compris adaptations sur terrain existant et remanié.

L'Entreprise devra justifier de son potentiel d'échafaudage pour prétendre à ce marché.

Suivant le planning il est possible qu'il soit nécessaire d'échafauder l'ensemble des façades d'un même bâtiment.

CCTP LOT N°02 TRAITEMENT DES FAÇADES – PHASE DCE

Un procès-verbal de réception sera établi lors d'une visite commune aux entreprises durant laquelle il est vérifié que l'échafaudage est conforme au cahier des charges et adapté aux besoins des entreprises utilisatrices.

Ce procès-verbal de réception sera signé de toutes les parties et remis au maître d'œuvre.

Une fois la réception faite un panneau fixé à l'échafaudage mentionnera les conditions d'utilisation et interdisant l'accès aux entreprises et personnes non autorisées.

Les entreprises utilisatrices conserveront l'échafaudage utilisé dans le même état de conformité et sans modification depuis la réception.

Les échafaudages devront permettre une mise en œuvre parfaite des systèmes de peinture.

Ils devront répondre à toutes les normes de sécurité existantes

L'échafaudage devra répondre aux prescriptions du CSPS décrites dans le PGC.

Le titulaire du présent lot devra soumettre à l'approbation du Coordonnateur de Sécurité, du Maître d'œuvre et du Maître d'ouvrage, la nature et le type des échafaudages qu'il envisage d'utiliser.

Le coût et le type de l'échafaudage, devront être indiqués dans le bordereau de prix.

Les échafaudages seront posés au fur et à mesure de l'avancement des travaux suivant le planning et sur l'ensemble des façades du bâtiment sur toute la largeur et à 1.50 m au-dessus des murs de façades les plus élevés.

L'implantation des échafaudages ne devra pas gêner le bon fonctionnement des organes au pourtour du bâtiment.

Le titulaire du présent lot devra également la mise en place et le maintien des protections en pied autour de ces échafaudages, la protection de toutes les entrées/sorties du bâtiment.

B - DESCRIPTION DES OUVRAGES

Tous les ouvrages décrits au présent lot sont compris fournis et posés.

1 - ÉCHAFAUDAGES DE PIED

Les échafaudages verticaux de pied et matériels nécessaires à l'exécution globale des travaux TCE sont à prévoir au présent lot. Incluant toutes protections, garde-corps, garde-gravois et toutes sujétions conformément à la réglementation et législation en vigueur et suivant les consignes du coordinateur S.P.S.

Cette prestation comprendra :

- le montage et démontage, assuré par du personnel formé compris transport, d'un échafaudage, couvert par la norme NF, afin de permettre la réalisation des travaux.
- les semelles et lisses de répartition suivant étude de l'entreprise pour la mise en œuvre des échafaudages.
- les niveaux décalés avec consoles pour échapper aux débords de toit
- Installation de protection par filets anti-chute sur la hauteur totale des échafaudages situés sur les voies publiques, signalisation, balisage et protection vis-à-vis des riverains et/ou utilisateur du bâtiment.
- Installation des agrès, poulie, goulottes et tout matériel nécessaire au levage et coltinage des matériaux.
- la mise en œuvre de protections périphériques telles que des clôtures type HERAS ou équivalent en périphérie des échafaudages. En dehors des périodes de travail, les échafaudages ne devront pas être accessibles par des tiers et les clôtures seront cadenassées.
- Un panneau fixé à l'échafaudage mentionnera les conditions d'utilisation et interdisant l'accès aux personnes non autorisées.
- L'établissement d'un plan de montage à faire approuver par la CARSAT
- Tunnel de protection des accès au bâtiment (hall et diverses entrées au rez-de-chaussée du bâtiment), permettant l'accès piéton, incluant ossatures verticales et horizontales en bois de section appropriée et fermeture par panneaux de bois ou métal plein résistant aux chutes d'objet, d'outils et matériels divers, compris toutes sujétions suivant étude de l'entreprise.
- l'entretien des échafaudages jusqu'à la fin du chantier
- la mise en place impérative d'un plateau à -1.00 m ht de l'ouvrage le plus haut à réaliser
- la pour mise en place d'un accès sécurisé aux terrasses hautes des immeubles.

Échafaudages verticaux de pied :

Échafaudages verticaux de pied système métallique, classe de charge adaptée aux travaux TCE du présent marché réalisées par l'ensemble des intervenants utilisant les échafaudages, tout en acier avec ancrages adaptés à la pose d'isolation par l'extérieure et de consoles, mis en œuvre au droit des ouvrages en hauteur inclus sujétions de mise en œuvre, ancrage par boulins avec fixations dans les façades existantes par toutes sujétions propres à l'entreprise, ancrages permanents, etc.

L'échafaudage sera constitué des éléments et accessoires suivants :

- recettes à matériaux afin de permettre l'approvisionnement du matériel et des matériaux,
- planchers de travail de largeur 0.70 m minimum
- garde-corps en acier ou alliage aluminium constitués d'une lisse haute comprise entre 1 m et 1,10 m, d'une lisse intermédiaire à mi-hauteur, et d'une plinthe de butée de 10 à 15 cm pouvant être en bois.
- accès par plateau à trappe avec échelle incorporée au plateau et escamotable, afin de permettre l'accessibilité aux étages à raison d'un accès tous les 15 mètres maxi avec un minimum d'un par façade (cas des pignons). Fermeture des trappes par cadenas.
- la mise en place d'ancrage provisoire (compris traitement soigné dito partie courante au fur et à mesure de la dépose de l'échafaudage.)

Distance de la paroi :

CCTP LOT N°02 TRAITEMENT DES FAÇADES – PHASE DCE

- à définir par l'entreprise avec espacement maximum suivant règles en vigueur.

Durée prévisible de chantier :

- suivant planning maître d'œuvre / maître d'Ouvrage

Méthodologie :

- L'utilisation d'échafaudages verticaux de pied collectifs est proposée pour l'ensemble du présent marché. Les échafaudages seront mis en place sur l'intégralité du bâtiment. Les échafaudages seront mis à disposition de tous les corps d'états pour la réalisation de leurs prestations (Façadier, Métallier, Menuisier, Chauffagiste, etc.) et ceci pendant toute la durée prévue au planning du Maître d'Ouvre. Une coordination parfaite avec toutes les entreprises intervenantes sera faite dès la période de préparation. L'entreprise se doit de chiffrer cette proposition à son offre de base.

Une méthodologie propre à l'entreprise pourra être proposée. Elle sera soumise avant exécution à l'accord écrit du maître d'Ouvrage et du Maître d'œuvre.

Il sera réalisé une convention de prêt signée avec toutes les entreprises intervenantes sur les échafaudages.

L'échafaudage prendra en considération toutes les contraintes et besoins fournis en période de préparation par les entreprises utilisatrices (il sera notamment suffisamment haut pour le lot couverture, compris toutes les protections rives et bas de pente), charge d'exploitation, moyens d'approvisionnement des matériaux.

Localisation :

A prévoir pour l'ensemble des façades du bâtiment.

2 - NETTOYAGE A L'EAU HAUTE PRESSION

Les travaux consistent en la préparation et le traitement des supports existants, tels que :

- pierre naturelle
- béton peint à l'aide d'une peinture film mine
- béton revêtu d'un système d'imperméabilité de façade

Les travaux comprennent :

- la protection des baies vitrées et ouvrages existants conservés
- le retrait des fixations n'ayant plus d'utilité
- Nettoyage à l'eau haute pression avec buse rotative, compris élimination de la végétation grimpante ou des résidus et brossage préalable si nécessaire des salissures importantes.
- Epussetage et réparation du support avec un mortier approprié, en conformité avec les réglementations en vigueur.
- Application d'un produit de traitement anticryptogamique et hydro-oléofuge de l'ensemble des façades, éléments bétons, pierre naturelle et divers ouvrages préfabriqués (corniches, etc..). Les produits sélectionnés devront être spécifiques aux différents matériaux de façade traités (béton, peinture, pierre, enduit, etc..), et devront recevoir la validation du Maître d'Ouvrage, Maître d'Œuvre et bureau de contrôle avant application. Le traitement peut nécessiter 1 ou 2 interventions suivant le niveau de pollution.
- Rinçage à l'eau clair, séchage complet du support

Localisation :

A prévoir pour l'ensemble des façades du bâtiment.

3 - PEINTURE SUR OUVRAGES METALLIQUES

Réalisation d'une peinture sur supports métallique, système préconisé des Ets JEFECO ou équivalent.

Travaux préparatoires :

Selon norme NF DTU 59.1. Notamment :

CCTP LOT N°02 TRAITEMENT DES FAÇADES – PHASE DCE

- Métaux ferreux : se référer au § 7.5.7.8 pour les subjectiles anciens.
- Métaux non ferreux : après dégraissage et rinçage, ces métaux doivent recevoir un traitement physico-chimique (dérochage), puis une peinture primaire adaptée au métal ou une peinture spécifique d'accroche directe. Se référer au § 7.5.7.8 pour les anciens.

Traitements de finition :

Primaire :

- sur les métaux ferreux, sur métaux ferreux galvanisés et/ou sur métaux non ferreux préalablement préparés (cf. ci-avant) : application en une couche d'un primaire anticorrosion en phase solvanté, type ADHERISOL de chez JEFECO ou équivalent
 - teinte : au choix de l'architecte
 - recouvrable : après 24 heures
 - rendement : 10 à 11 m²/L
 - application : Brosse soie mixte, Pistolet pneumatique, Pistolet sans air

Finition :

- sur les métaux ferreux, sur métaux ferreux galvanisés et/ou sur métaux non ferreux : application de deux couches de finition d'aspect satiné en phase solvant, dilution de 0 à 5 % au white spirit, type SYLCODUR SATIN de chez JEFECO ou équivalent
 - teinte : au choix de l'architecte
 - recouvrable : après 8 heures
 - rendement : 10 à 14 m²/L par couche
 - application : Brosse, rouleau, pistolet

Localisation :

A prévoir pour l'ensemble des garde-corps extérieurs du bâtiment

C - PSE

Remise en état de l'escalier extérieur

Travaux en plus :

- Installation de chantier:

Mise en place du chantier, protection et organisation de la zone de travail.

- Restauration de l'escalier

Grefte de deux marches en pierre de villebois, dimensions 50 cm et 210 cm.

Epaisseur 5 cm

Purge et reprise des contremarches des 4 premières marches à la chaux hydraulique type parelumière. Finition talochée

Ressuivi des joints en recherche. Purge des joints dégradés et application d'un mortier à la chaux type NHL 5

Gestion, nettoyage, évacuation et traitement des déchets de chantier, comprenant :

la main d'oeuvre liée au tri, le transport des déchets de chantier vers un ou plusieurs points de collecte et le coût de traitement.

Nettoyage de l'ensemble de l'escalier à l'eau, incluant la mise en place des protections provisoires et le nettoyage final

Application d'un hydrofuge

Bouchement du trou en mosaïque à la résine type sintopierre à l'emplacement de l'accueil. (Bouchement provisoire), Environ 25 cm²

Localisation :

A prévoir pour l'ensemble de l'escalier extérieur, du parvis de celui-ci.

Travaux en moins :

Sans objet au présent lot